## PRAYERS.

A Message was brought from the House of Commons by their Clerk to return the Bill S-17, intituled: "An Act to implement conventions between Canada and New Zealand and Canada and Australia for the avoidance of double taxation with respect to income tax",

And to acquaint the Senate that the Commons have passed this Bill, without amendment.

The Honourable Senator Perrault, P.C., laid on the Table the following:—

Report of the Canadian Saltfish Corporation, including its accounts and financial statements certified by the Auditor General, for the fiscal year ended March 31, 1980, pursuant to section 32 of the Saltfish Act, chapter 37 (1st Supplement), and section 77(3) of the Financial Administration Act, Chapter F-10, R.S.C., 1970.

Capital Budget of the Canadian Saltfish Corporation for the fiscal year ended March 31, 1981, pursuant to section 70(2) of the *Financial Administration Act*, Chapter F-10, R.S.C., 1970, together with Order in Council P.C. 1980-1006, dated April 17, 1980, approving same.

Revised Capital Budget of the Canadian Saltfish Corporation for the fiscal year ended March 31, 1981, pursuant to section 70(2) of the *Financial Administration Act*, Chapter F-10, R.S.C., 1970, together with Order in Council P.C. 1980-2416, dated September 5, 1980, approving same.

The Honourable Senator Graham, from the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, tabled a schedule of authorized salary revisions for certain Senate positions, effective 1st April, 1981, approved by the Committee on 15th April, 1981.

With leave, The Senate proceeded to Motion No. 2.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Lamontagne, P.C.:

That the motion of the Honourable Senator Perrault, P.C., for an Address to Her Majesty concerning the Constitution of Canada shall be disposed of as follows:

- The debate on the said motion and any amendments proposed thereto as herein provided, shall be adjourned to Thursday, April 23, 1981, and may be debated between 2.00 p.m. and 6.00 p.m. and between 8.00 p.m. and 10.00 p.m., and on Friday, April 24, 1981, between 10.00 a.m. and 12.00 noon.
- No amendments or sub-amendments may be proposed to the said motion except those moved by the Leader of the

## PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-17, intitulé: «Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et le Canada et l'Australie, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu»,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'année financière terminée le 31 mars 1980, conformément à l'article 32 de la *Loi sur le poisson salé*, chapitre 37 (1<sup>er</sup> Supplément), et à l'article 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière terminée le 31 mars 1981, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que décret C.P. 1980-1006, en date du 17 avril 1980, approuvant ce budget.

Budget d'établissement revisé de l'Office canadien du poisson salé pour l'année financière terminée le 31 mars 1981, conformément à l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que décret C.P. 1980-2416, en date du 5 septembre 1980, approuvant ce budget.

L'honorable sénateur Graham, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, dépose une liste des révisions de traitements autorisées pour certains postes du Sénat, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1981, et approuvées par le Comité le 15 avril 1981.

Avec permission, Le Sénat aborde la Motion nº 2.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Que l'on dispose de la motion de l'honorable sénateur Perrault, C.P., concernant une adresse à Sa Majesté la Reine relativement à la Constitution du Canada comme il suit:

- Le débat sur ladite motion et sur tout amendement proposé en vertu des dispositions ci-après sera ajourné au jeudi 23 avril 1981, date à laquelle il se poursuivra entre deux heures de l'après-midi et six heures du soir et entre huit heures et dix heures du soir, et au vendredi 24 avril 1981, entre dix heures du matin et midi.
- Aucun amendement ou sous-amendement ne pourra être proposé à ladite motion, sauf ceux présentés par le